

Début à Bruxelles de l'inscription des Burundais au rôle électoral

@rib News, 08/02/2010*** INVITATION AUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTE BURUNDAISE RESIDANT AU BENELUX ET AU ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ***L'Ambassade de la République du Burundi près les Etats du Benelux, le Royaume uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que l'Union Européenne a l'honneur d'inviter la communauté burundaise résidant au BENELUX et au Royaume U Bretagne et d'Irlande du Nord, à venir se faire inscrire au rôle électoral en vue des élections prévues au Burundi, à l'occasion des élections 2010.

L'inscription est personnelle, la présence physique du candidat électeur est donc obligatoire. L'inscription par procuration peut être acceptée par le bureau électoral mais personne ne peut être porteur de plus d'une procuration Les inscriptions se dérouleront du 8 au 23 février 2010 de 9h30 à 18h00 au siège de l'Ambassade du Burundi à Bruxelles sis à Square Marie Louise, 46 à 1000 Bruxelles. Pour les samedi 13 et 20 février 2010, le bureau d'inscription sera ouvert de 10 heures à 15 heures. Pour l'enregistrement, il sera demandé au candidat électeur de présenter l'un des documents suivants : passeport burundais valide- Un laissez-passer tenant lieu de Passeport- Une carte de résidence Conformément aux instructions de la CENI relatives aux inscriptions au rôle de l'électeur pour les burundais résidant à l'étranger (voir n°011/CENI du 9 janvier 2010 portant inscription au rôle électoral), les réfugiés et les apatrides tels que définis par les Conventions internationales en vigueur n'ont pas la qualité de l'électeur. L'Ambassade du Burundi à Bruxelles saurait être l'occasion pour demander à tout un chacun de bien vouloir diffuser cette information. Fait à Bruxelles, le 8 février 2010 Laurent KAVAKURE Ambassadeur PO Pascasie MINANI Chargée d'Affaires ai